

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 5 AOÛT 2013 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme Liliane Nantel, Mme Gisèle Perreault , M. Clément Légaré, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux , maire suppléant.

**ÉTAIT ABSENT** : M. Ronald Provost

Était également présent M. Pascal Caron, directeur général.

**M. Alain St-Louis ouvre la séance par la pensée d'usage.**

**130109 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR Mme Liliane Nantel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2013 soit adopté.

ADOPTÉE

**130110 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gisèle Perreault

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 2 août 2013 totalisant la somme de 94 655,94 \$ et regroupant les chèques , 23713 à 23726 et 23775 à 23866 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 13 726,70 \$ et regroupant les prélèvements no 384 à 401 soient approuvées.

ADOPTÉE

**130111 MANDAT À ORDINATEURS LAVAL DE RIVIÈRE ROUGE**

ATTENDU QUE Ordinateurs Laval de Rivière Rouge dépose une offre de service pour la mise en place d'un site internet renouvelé pour la municipalité au coût de 1,200\$ plus taxes pour la création du site et 708\$ plus taxes par année pour l'hébergement du site;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gisèle Perreault

APPUYÉ PAR Mme Liliane Nantel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le mandat de conception d'un site internet renouvelé soit confié à Ordinateurs Laval de Rivière Rouge conformément à leur proposition datée du 19 juin 2013.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION**

M. Clément Légaré donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance le conseil adoptera les règlements suivants :

- Règlement sur les systèmes d'alarme
- Règlement sur le stationnement et la circulation
- Règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- Règlement sur les nuisances

Copie des projets de règlement ayant été transmises à chacun des membres du conseil, dispense de lecture des règlements est donnée.

**130112 DÉPÔT ET APPROBATION DU PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)**

ATTENDU QUE le plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et est déposé à la table du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR Mme Gisèle Perreault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Brébeuf ratifie la mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la municipalité.

ADOPTÉE

**130113            PROJET TRAITEMENT DE SURFACE TRIPLE PLACE ROMARIC,  
PREMIÈRE AVENUE ET DEUXIÈME AVENUE – AUTORISATION  
DEMANDE DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE Franroc, Division de Sintra inc. dépose la demande de paiement No 1 pour les travaux du projet no 2013-TSPR-02 au montant de 40,702.09\$ plus taxes;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément au devis;

ATTENDU QUE M. Pascal Caron, directeur général, recommande le paiement de 38,666.99\$ plus taxes soit le montant de la demande moins la retenue de garantie de 5% prévue au devis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

SECONDE PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser le paiement au montant de 38,666.99\$ plus taxes pour les travaux de traitement de surface triple sur le chemin de la Place-Romarc, la Première Avenue et la Deuxième Avenue;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, des revenus de taxation annuels et s'il y a lieu du surplus affecté.

D'approprier toute subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour payer partie de cette dépense.

ADOPTÉE

**130114            PROJET TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE RANG DES  
VENTS - AUTORISATION DEMANDE DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE Franroc, Division de Sintra inc. dépose la demande de paiement No 1 pour les travaux du projet no 2013-TSRV-03 au montant de 64,901.76 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément au devis;

ATTENDU QUE M. Pascal Caron, directeur général, recommande le paiement de 61,656.68\$ plus taxes soit le montant de la demande moins la retenue de garantie de 5% prévue au devis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

SECONDE PAR Mme Liliane Nantel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser le paiement au montant de 61,656.68 \$ plus taxes pour les travaux de traitement de surface double sur le Rang des Vents;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, des revenus de taxation annuels et s'il y a lieu du surplus affecté.

D'approprier toute subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour payer partie de cette dépense.

ADOPTÉE

**130115            ADJUDICATION DU CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET SABLAGE  
DES TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS**

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de trois entrepreneurs pour la réalisation des travaux déneigement et sablage des trottoirs et stationnements pour les années 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits et que les soumissions sont conformes;

Déneigement du Nord, Yann Perreault.            36,565.09\$

Déneigement Frédérick Piché                    44,596.56\$

ATTENDU QUE la soumission déposée par Déneigement du Nord, Yann Perreault est la plus basse;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR Mme Gisèle Perreault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de la paroisse de Brébeuf octroie le contrat à Déneigement du Nord, Yann Perreault conformément à la soumission déposée le 21 juillet 2013;

ADOPTÉE

**130116            DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA  
GESTION DE L'EAU POTABLE 2012**

Le directeur général dépose le rapport annuel de gestion de l'eau potable 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Liliane Nantel

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le rapport annuel de gestion de l'eau potable 2012 daté du 16 mai 2013 soit approuvé.

ADOPTÉE

**130117            PROJET AJOUT DE FILTRATION EAU POTABLE NO 111-15569-00– DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO 3**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet d'ajout de filtration à l'eau potable la directive de changement No 3 entraînant une charge de 11,800.50 \$ plus taxes a été déposée et approuvée par les parties pour

- la modification des pompes doseuses

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gisèle Perreault

SECONDÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf autorise la directive de changement No 3;

QUE les sommes nécessaires pour payer ces travaux soient appropriées du surplus libre du fonds aqueduc si ces travaux entraînent un dépassement des coûts autorisés par le règlement 226-11.

ADOPTÉE

**130118            PROJET AJOUT DE FILTRATION EAU POTABLE NO 111-15569-00– AUTORISATION DEMANDE DE PAIEMENT NO 5**

ATTENDU QUE Plomberie Brébeuf inc. dépose la demande de paiement No 5 pour les travaux du projet no 111-15569-00 au montant de 40 980,67 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE M. Renaud Hardy, ingénieur responsable de la surveillance des travaux, recommande le paiement;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Gisèle Perreault

SECONDÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser le paiement au montant de 40 980,67 \$ plus taxes pour les travaux d'alimentation en eau potable;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées conformément aux dispositions du règlement 226-11 et des résolutions d'approbation des directives de changement.

ADOPTÉE

**130119            DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 18, CHEMIN DES CAPS**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot situé au 18, Chemin des caps dépose une demande de dérogation mineure à l'effet d'implanter un garage de 8 ½' X 20' utilisé comme atelier de peinture à des fins personnelles et une remise de 6' X 9' en cour avant, ce qui contrevient au règlement concernant les garages privés et dépendances prévues à l'article 8.2.2 point 3) du règlement de zonage numéro 2002-02, où ces derniers sont prohibés en cour avant ;

CONSIDÉRANT que les garages privés et dépendances sont prohibés en cour avant ;

CONSIDÉRANT que l'espace est insuffisant en cour arrière ;

CONSIDÉRANT que la topographie des lieux et les aménagements sur le terrain obligent l'implantation de ces bâtiments en cour avant avec empiètement dans la marge avant;

CONSIDÉRANT que le choix d'implantation est déterminé afin de faciliter son accessibilité;

ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure telle que déposée.

ADOPTÉE

**130120            DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 26 CHEMIN DU PREMIER PLATEAU**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à obtenir une autorisation (permis de construction) dans le but d'implanter un bâtiment secondaire (garage de 24' X 30') en cour avant.

CONSIDÉRANT que les garages privés et dépendances sont prohibés en cour avant;

CONSIDÉRANT que la topographie limite les possibilités d'implantation en cour arrière;

CONSIDÉRANT que le choix d'implantation est déterminé afin de faciliter son accessibilité;

CONSIDÉRANT que le futur garage ne sera pas visible du chemin;

ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré  
SECONDE PAR M. Alain St-Louis  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure l'implantation du bâtiment devant respecter la marge avant et latérale de 7.5 mètres des chemins publics ou privés riverains de la propriété..

ADOPTÉE

**130121 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 74 MONTÉE LAURENCE**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot situé au 74, Montée Laurence vise à obtenir une opération cadastrale pour subdiviser le lot 3 647 472 en deux lots distincts et que la largeur moyenne minimale indiquée au règlement de lotissement ne peut être respectée.

CONSIDÉRANT que le requérant dépose une demande de dérogation mineure dans le but d'obtenir l'autorisation d'effectuer une opération cadastrale;

CONSIDÉRANT que les lots projetés ont une largeur de 32.69 mètres;

CONSIDÉRANT que la largeur minimum des terrains exigée est de 50 mètres;

ATTENDU QUE la superficie des lots projetés est largement supérieure à la superficie minimum requise dans cette zone;

ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure visant la subdivision du lot portant le numéro de cadastre 3 647 472.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Liliane Nantel

SECONDE PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure telle que déposée.

ADOPTÉE

**130122 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 39, RUE DE LA MONTAGNE**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme le bâtiment principal quant à son implantation.

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est implanté à 9.80 mètres de la ligne avant;

CONSIDÉRANT que la réglementation exige que l'implantation du bâtiment respecte un minimum de 10 mètres de la ligne avant;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est une construction de 2012;

ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Liliane Nantel

SECONDE PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure telle que déposée.

ADOPTÉE

**130123 LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

*Je, Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire-suppléant

\_\_\_\_\_  
Directeur général